IMPORTANT

Où s'inscrire selon la destination de l'établissement ?

Nous vous invitons à consulter le site de la collectivité via le lien suivant, afin de connaître l'organisateur de votre transport scolaire :

www.centremorbihancommunaute.bzh





Les 12 règles d'or

DU TRANSPORT EN CAR



à l'arrivée du car

SE MEFIER

en cacher un autre





sans bousculade le cartable ou le sac le cartable à la main sous le siège





calmement U le cartable à la main

complet du cai

que le car se soit éloigné dans les deux sens avant de traverser avant de s'engager





S'ENTRAINER CONNAITRE aux exercices les éléments d'évacuation ranide de sécurité du car

Le service vous accompagne au quotidien :

du lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Transport Scolaire

Pour les élèves des écoles MATERNELLES ET PRIMAIRES



Inscriptions/tarifs

Dossier complet à retourner pour le VENDREDI 11 juin 2021

Pour une 1^{ère} inscription, tous les documents sont téléchargeables sur le site internet : www.centremorbihancommunaute.bzh

Centre

Morbihan

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100 % Bretagne

Service Transport Scolaire 4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 Baud Tél.: 02 97 39 11 81 - Mail: transportscolaire@cmc.bzh Web: www.centremorbihancommunaute.bzh







piétons, sans courir

Catégories et tarifs

Adresser LE DOSSIER COMPLET pour le vendredi 11 juin 2021 à :

Centre Morbihan Communauté Service Transport Scolaire

4, Chemin de Kermarec - CS 70035 - 56150 BAUD



Conformément au règlement régional, une pénalité de 30€ sera appliquée pour tout dossier d'inscription receptionné tardivement

- >> Fiche d'inscription OU de réinscription préremplie
- >> Une photo d'identité
- OBLIGATOIRE : Une enveloppe affranchie à l'adresse de l'élève (100g) pour l'envoi du titre de transport à votre domicile, sans laquelle, vous devrez vous déplacer au pôle de Baud.

Réception de la carte de car : le titre de transport de votre enfant vous sera expédié courant **JUILLET/AOUT**

QUAND ET COMMENT PAYER SA CARTE DE CAR ?

Nouveau

VOUS NE PAYEZ PAS A L'INSCRIPTION

Vous n'avez rien à payer lors de l'inscription. Vous recevrez par voie postale, à domicile, en septembre 2021, un avis des sommes à payer du centre de finances publiques de Pontivy.

	TARIFS			
Modalités	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3° enfant	4° enfant et+
TARIF ANNUEL Paiement en une seule fois	120€	120€	50 €	GRATUIT
			justificatifs des titres de transports Breizhgo	
OUVERTURE AU PUBLIC : Carte 10 voyages	15€			
DUPLICATA (en cas de perte ou de vol)	8€			
Pénalités de retard d'inscription	30€			

Lors de l'inscription de votre enfant, n'oubliez pas d'informer le service si vous avez d'autres enfants transportés sur les lignes Breizhgo, vers d'autres destinations :

La réduction pour le 3^{ème} enfant et la gratuité à partir du 4^{ème} enfant est valable pour l'inscription d'une fratrie sur présentation des justificatifs (copie des cartes de car). La participation est annuelle quelle que soit la durée d'utilisation : pas de remboursement possible (sauf si retour de la carte avant la fin du 1^{er} mois).

TRANSPORT DES SECONDAIRES (collégiens et lycéens)

Les familles doivent se renseigner auprès de :

Région Bretagne

Direction des Transports et des Mobilités Antenne de Vannes - 10 rue Saint Tropez - 56000 Vannes Tél. : 02 22 51 42 00 Mail : antennedevannes.transports@bretagne.bzh site internet : www.breizhgo.bzh

DEROGATIONS

Conditions tenant au respect de la sectorisation des transports scolaires : le règlement régional défini les conditions d'accès au transport scolaire pour les écoliers scolarisés en dehors de leur secteur géographique consultable sur le site de la Région : www.breizhgo.bzh





INFORMATIONS IMPORTANTES

Les horaires prévisionnels des circuits pour la rentrée seront consultables sur le site internet fin août.

Toute demande d'inscription tardive ne sera prise en compte que **dans la limite des places disponibles** et sur les circuits existants. Les arrêts existants sont consultables sur le site de la collectivité.

Toute demande de <mark>création d'arrêt</mark> doit être formulée avant le vendredi 11 juin 2021 à l'aide de l'imprimé disponible à Centre Morbihan Communauté ou sur le site internet.

Après cette date, les demandes ne seront plus étudiées sauf sur justificatif de déménagement ou de changement d'établissement.